

Image not found or type unknown



non signification du jugement par le creancier

Par **alouette3145**, le **16/05/2011** à **15:11**

Bonjour,

Un jugement a été rendu à mon encontre, dans une affaire pour laquelle j'étais non comparante. j'ai reçu la notification du jugement par le Tribunal d'Instance, mais le créancier ne m'a jamais fait signifié ce jugement par un huissier. Jugement rendu en septembre 2010.

Pourriez-vous me dire ce que peut engendrer cette non signification de jugement et si je dois mener une action de mon côté

Dans l'attente et vous remerciant par avance pour votre réponse

Cordialement